



# LA VIE ERROISE

N° 99

Septembre 2023



[www.mairieerre.com](http://www.mairieerre.com)

Commune de la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent

Chères Erroises, chers Errois, mes chers administrés,

Alors que les derniers rayons du soleil réchauffent notre village, il est temps pour nous de dire au revoir à ces précieuses vacances scolaires qui ont comblé nos journées de souvenirs inoubliables.

En tant que maire, je m'engage à poursuivre mes efforts pour faire de notre ville un endroit où chaque citoyen peut s'épanouir et où chaque enfant peut rêver en grand. Les vacances ne sont peut-être que temporaires, mais notre détermination à bâtir un avenir meilleur pour tous est permanente.

Cet été, d'importants travaux de rénovation énergétique ont été réalisés à l'école Suzanne LANOY. Nous avons installé un système de VMC double flux dans chaque salle de classe et dans le restaurant scolaire. Les menuiseries extérieures ont été remplacées, tout comme les trois portes des bâtiments primaires. De plus, nous avons réalisé une isolation extérieure et intérieure pour la cantine, y compris celle des toitures. Le réseau de chauffage a été entièrement nettoyé et débouché, et nous avons converti tous les points lumineux en éclairage LED. Les panneaux solaires que nous avons installés sont désormais opérationnels. Au restaurant scolaire, nous avons repeint les murs, installé des dispositifs d'insonorisation et prévoyons la pose d'un nouveau faux plafond plus insonorisé pendant les vacances de la Toussaint. De nouvelles tables et chaises viendront compléter cette rénovation.

Enfin, les bandeaux de la façade et de la cour intérieure seront également remplacés pendant les vacances de la Toussaint. Cette année, ce sont près de 650 000 € de travaux qui seront réalisés pour l'école.

Je tiens également à exprimer ma profonde gratitude envers le personnel communal, les élus et les entreprises qui ont fait preuve d'un engagement remarquable tout au long de ces travaux, respectant scrupuleusement les délais imposés.

Les festivités du 14 juillet ont rencontré un franc succès et nous travaillons déjà à la programmation de l'année prochaine. Les inscriptions pour la récompense des jeunes diplômés du deuxième degré, mise en place par la municipalité, sont toujours ouvertes jusqu'au 30 septembre.

Actuellement, dans un souci d'économie d'énergie et du développement durable, nous sommes en train d'étudier la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur le site de la mairie, de l'atelier et des associations. Le travail ne manque pas mais je suis reconnaissant de pouvoir compter sur une équipe motivée et dévouée pour notre village.

Enfin, je vous souhaite à tous un retour en douceur et fructueux à vos activités habituelles, plus particulièrement une bonne rentrée à tous nos enfants petits et grands. Ensemble, continuons à tisser les liens qui font de notre ville un lieu exceptionnel où il fait bon vivre.

Votre maire dévoué,

*Jean-François Dasy*

*Le Mot du  
Maire*

*Septembre  
2023*

# Bulletin d'informations

## Septembre 2023

S

### **Présentation générale**

---

- Mot du Maire page 2
- Permanences de l'équipe municipale page 4
- Renseignements utiles pages 5 à 6

O

### **Vie communale**

---

- Etat civil page 7
- Compte rendu du conseil municipal pages 8 à 10
- Informations Village pages 11 à 17
- Informations CCAS pages 18 à 21

M

M

### **Le monde associatif**

---

- A ERRE'OBIC pages 22 à 26
- APE page 27
- EKLEKTIK, CLUB DE DANSE page 28
- IPPON CLUB page 29
- HARMONIE MUNIPALE pages 30 à 31

A

I

### **Vous avez la parole**

page 32

R

E

# Permanences de l'équipe municipale



**Jean-François DALY, Maire**  
*samedi matin sur rendez-vous*



**Alain PAKOSZ, 1<sup>er</sup> adjoint**  
Administration, finances  
*samedi matin sur rendez-vous*



**Christelle RUTKOWSKI, 2<sup>ème</sup> adjointe**  
Affaires sociales  
*sur rendez-vous*



**Michel TIEFENBACH, 3<sup>ème</sup> Adjoint**  
Urbanisme, travaux  
*samedi matin sur rendez-vous*



**Rolande GROLIER, 4<sup>ème</sup> Adjointe**  
Location des salles  
*lundi et vendredi de 14h à 16h*



**Patrick VERDIN, 5<sup>ème</sup> Adjoint**  
Sécurité, fêtes et cérémonies  
*samedi matin sur rendez-vous*

# Renseignements utiles

## La mairie

91 rue Jules Guesde  
59171 ERRE  
☎ 03 27 86 61 05  
Fax : 03 27 86 29 36  
✉ [mairie.errel@cegetel.net](mailto:mairie.errel@cegetel.net)

### *Horaires :*

Lundi : 14 h - 17 h  
Mardi : 10 h - 12 h / 14 h - 17 h  
Mercredi : 8 h 30 - 12 h  
Jeudi : 10 h - 12 h / 14 h - 17 h  
Vendredi : 10 - 12 h / 14 h - 17 h  
Samedi : 8 h 30 - 12 h

**Lundi et vendredi de 14 h à 17 h :** formalités d'urbanisme, accès au cadastre et aux archives

**Le site de la mairie est mis à jour régulièrement ; vous pouvez le consulter via [www.mairieerre.com](http://www.mairieerre.com) et retrouver les informations et/ou les documents utiles.**

## La médiathèque

☎ 09 81 83 94 27  
Courriel : [erremediatheque@gmail.com](mailto:erremediatheque@gmail.com)  
Portail du réseau :  
[www.bibliotheque.cc-cœurdostrevent.fr](http://www.bibliotheque.cc-cœurdostrevent.fr)

**Horaires :** mercredi de 14h à 19h  
vendredi de 16h à 19h.

## L'agence postale

☎ 03 74 22 02 11

**Horaires :** Du lundi au vendredi  
de 10 h à 12 h.

Le samedi, il est possible de retirer les colis, les recommandés en mairie.

## La déchèterie

☎ 03 27 43 78 99  
[www.siaved.fr](http://www.siaved.fr)

**Horaires :** Du lundi au samedi de 9h  
à 12h15 et 13h30 à 18h30.  
Le dimanche : de 9h à 12h

Fermée le mardi et jour férié

Déchèterie de proximité : Aniche, Rieulay,  
...

## Le cimetière

**Horaires été :** Du 1er avril au 31  
octobre : Du lundi au dimanche de 8h à  
19h30

**Horaires hiver :** Du 1er novembre au  
31 mars : Du lundi au dimanche de 8h  
à 17h.

**Le nettoyage des tombes pour la  
toussaint devra être terminé au plus  
tard le 26 octobre 2023**

## Le city stade

### *Horaires été :*

Du 1er avril au 31 octobre :  
Du lundi au samedi de 8h à 19h30

### *Horaires hiver :*

Du 1er novembre au 31 mars :  
Du lundi au samedi de 8h à 17h.

**Fermé le dimanche.**

## Numéros de téléphone :

**Sapeurs-Pompiers :** 18  
**GDF urgence SECURITE GAZ :** 0 810 433 659  
**Police SOMAIN :** 03 27 86 91 70  
**SAMU :** 15  
**CENTRE ANTI - POISON :** 0800 59 59 59  
**S.O.S. MAINS :** 03 20 95 75 00  
**Médecin de garde :** 03 20 33 20 33

**Médecin généraliste :**  
Docteur BODUAIN : 03 27 90 90 97  
**Chirurgien-dentiste :**  
Docteur VARLET : 03 27 86 36 96  
**Infirmières :**  
Mmes BODART- ADAMO, SURMONT- SILVERT et PATTE-FONTAINE 06 87 92 05 29

## Permanence de l'assistante sociale :

Mme Guignonnet reçoit en mairie uniquement sur RDV.

Tel : 03 59 73 30 30



Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes  
Délégation départementale aux droits des femmes du Nord - DDCS Nord



## COVID-19 - VIOLENCES CONJUGALES

### Arrondissement de Douai

**17**

#### Police/ gendarmerie : Protection des victimes

En cas d'urgence, composez le 17 pour contacter la police ou la

gendarmerie. Si vous ne pouvez pas appeler, **envoyez un SMS au 114**, un numéro gratuit qui vous mettra en contact avec les services de secours. Une ordonnance de protection avec éviction du conjoint violent peut être prise en cas de situation de violence et de danger avéré

**3919**

#### Aide anonyme

Composez le 3919 pour recevoir de l'aide anonyme et gratuitement.

**115**

#### Hébergement d'urgence

Composez le 115 pour obtenir un hébergement d'urgence.

#### Signalement

- en ligne : sur la plateforme [arretonslesviolences.gouv.fr](http://arretonslesviolences.gouv.fr)
- en personne : pour effectuer un signalement physique, vous pouvez vous rendre en gendarmerie ou au commissariat de police, en pharmacie.

#### Associations locales

**SOLFA** Accueil de jour « SIMONE » Douai  
du lundi au vendredi.  
07 66 12 09 20  
[ajsimone@asso-solfa.fr](mailto:ajsimone@asso-solfa.fr)

**France Victimes 59**  
SCJE Douai  
du lundi au vendredi.  
03 27 88 29 52

**SIJADIS Douai**  
référénts Téléphones Grave Danger.  
Tous les jours  
03 27 98 26 84



## Naissances :

- \* LOUIS VANDENHOVE Léon le 18 mai
- \* GUIOT Mattia, Louckas, Jean-Baptiste le 15 juin
- \* SAINT-JEAN Elyo, Patrick, Jérôme, Maurice le 17 juin
- \* LECLERCQ Charlie, Andréa le 27 juin
- \* BERTANCINI Jade, Emy le 30 juin
- \* CICHOWSKI Maé le 3 août
- \* DELROT Emy, Laurence, Roxane le 30 août
- \* TONNEAU Théo, Miguel le 31 août



## Mariages :

- \* WILLIATTE Camille et BOURGES Maxime le 27 mai
- \* VARLET Pauline et BELLESORT Adrien le 22 juillet
- \* CHARRON Virginie et COUSIN David le 22 juillet
- \* MENGAL Ingrid et BOUCLY Tanguy le 26 août



## Décès :

- \* DEWITTE Josiane le 12 juin
- \* KISRI Rachid le 18 juillet



# Procès-verbal du conseil municipal

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AOUT 2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour à 18h00.

**Étaient présents** : Jean-François Daly – Patrick Verdin – Rolande Grolier – Michel Tiefenbach – Christelle Rutkowski – Nathalie Evrard – Martine Roussel – Lucien Larcanché – Rudy Marage – Nadine Leclercq – Virginie Rizzo et Michel Koniusz formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : Olivier Nathiez (procuration à Jean – François Daly)

Amélie Nowicki (procuration à Lucien Larcanché)

Maxime David (procuration à Michel Tiefenbach)

Alain Pakosz

Claire Secq (Arrivée à 18h35)

Antoine Hector

**Absente** : Caroline Brissez

**Secrétaire de séance** : Michel Koniusz

**Auxiliaire administrative** : Dominique Spadaro

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur JF. Daly Maire, qui a fait donner lecture du compte rendu de la réunion précédente du 09 juin 2023, document ratifié à l'unanimité.

Le quorum étant atteint (12 présents sur 19), la séance est ouverte.

Le Maire a ensuite invité tous les membres du Conseil Municipal présents à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## **I – Délibérations**

I – 1 : Monsieur le Maire propose à l'assemblée de recruter pour une année un adjoint technique contractuel au service restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 pour pallier à l'accroissement temporaire d'activité dû au nombre croissant d'élèves à la cantine.



Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée sur cette création de poste.

- pour : 15
- abstention : 0
- contre : 0

*La délibération est votée à l'unanimité*

I – 2 : Monsieur le Maire informe l'assemblée de la révision de la Commune d'Hornaing de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). En effet, la collectivité a déterminé la modification de son PLU par arrêté du 1/06/2023 et demande au CM de Erre d'émettre un avis du fait des limites territoriales des deux communes. L'ensemble du dossier notamment les modifications envisagées est présenté au Conseil Municipal pour avis.

Le CM est appelé à délibérer par un vote à main levée sur la modification du PLU de Hornaing.

- pour : 15
- contre : 0
- abstention : 0

*La délibération est votée à l'unanimité*

I – 3 : M. le Maire expose à l'assemblée le projet de mise en œuvre d'un chantier d'insertion pour la réalisation de travaux à la Maison des associations. La compétence dans ce domaine appartenant à la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer une convention de partenariat entre les deux collectivités.

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée pour l'autoriser à signer la convention.

- pour : 15
- contre : 0
- abstention : 0

*La délibération est votée à l'unanimité*

I – 4 : M. le Maire propose à l'assemblée l'emploi d'un apprenti en CAP jardinier paysagiste en partenariat avec le centre de Genech formation à Lesquin. Il informe que la durée de formation est de deux années.

Le CM est appelé à émettre un avis par un vote à main levée.

- pour : 15
- contre : 0

- abstention : 0

*La délibération est votée à l'unanimité*

I – 5 : Il est demandé au Conseil Municipal de valider la décision modificative (DM) suivante à l'intérieur du Chapitre 041 afin de régulariser le compte 203 par une opération d'ordre.

**Dépenses :**

|                                       |         |
|---------------------------------------|---------|
| 212 (041) Agencements et aménagements | 108€    |
| 2131 (041) Bâtiments publics          | 23 000€ |
| Total dépenses :                      | 23 108€ |

**Recettes :**

|                          |         |
|--------------------------|---------|
| 203 (041) Frais d'études | 23 108€ |
| Total recettes :         | 23 108€ |

Le CM est appelé à émettre un avis par un vote à main levée.

- pour : 15

- contre : 0

- abstention : 0

*La délibération est votée à l'unanimité*

**Arrivée de Claire Secq à 18h35 qui prend part au débat.**

Informations diverses :

Inauguration du Monument aux morts le 27 septembre 2023 à 15h

Rapport d'activités 2022 du SMTD.

Il n'y a pas eu de question du public.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents n'ayant plus de remarque à formuler ni de question à poser, Monsieur le Maire a levé la séance à 19h25. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

## ↳ Retour sur les festivités du 14 Juillet

Vive la Fête Nationale ! Le 14 juillet, jour emblématique de la République Française,

a été célébré en grande pompe dans notre ville cette année. Dès 10 heures du matin, les festivités ont débuté avec le traditionnel défilé, un moment phare qui a rassemblé petits et grands dans une ambiance joyeuse et patriotique. Les rues de la ville se sont animées au son des tambours et des fanfares de l'Harmonie municipale.



La journée s'est déroulée sous une chaleur propice à la détente et à l'amusement. La place s'est transformée en un espace de rires et d'énergie de jeux de rassemblement : jeux d'antan, jeux gonflables, animations musicales... créant un

véritable attrait pour les habitants et les visiteurs.



Un sentiment de communauté et de partage s'est fait ressentir ; les liens sociaux se renforcent. Les gens se rassemblent, échangent des rires, des conversations animées et créent des souvenirs mémorables.

Un Grand Merci aux Organisateurs et aux Bénévoles : Maxime David, Claire Secq, Rudy Marage et Olivier Nathiez (cf. photo jointe).



La Municipalité remercie également les commerçants de Erre : le Café de la place, la friterie d'Erre Rudy et

Laëtitia et le Fournil Errois pour leur contribution et leur généreux don au profit du CCAS.

La scène accueillait cette année la chanteuse **Juliette Palmira** qui représente la France au **Championnat du monde des arts et du spectacle pour la WCOPA** (cf. photo ci-dessus) et l'artiste **EMGEN**.



En fin d'après-midi, le ciel s'est teinté d'une douce lumière alors que la retraite aux flambeaux, organisée par le CCAS, a pris place. Les jeunes habitants ont eu l'opportunité de participer à cette marche aux lampions, créant ainsi un cortège féérique à travers les rues de la ville. Portant fièrement leur flambeau, familles et amis ont partagé ce moment de convivialité, donnant à notre commune une atmosphère chaleureuse et intimiste.

La soirée s'est clôturée en beauté avec le somptueux spectacle pyrotechnique qui a illuminé le ciel de mille couleurs. Le stade de foot s'est transformé en un véritable

théâtre à ciel ouvert. Petits et grands ont levé les yeux vers ce tableau magique, émerveillés par cette symphonie visuelle et sonore.

En conclusion, lors de ce 14 juillet, notre ville a célébré la Fête Nationale avec un enthousiasme contagieux, démontrant une fois de plus son attachement aux valeurs républicaines et sa fierté d'appartenir à cette grande nation. Le défilé, la retraite aux flambeaux et les feux d'artifice ont été autant d'occasions de se rassembler, de partager des moments de joie et de célébrer l'unité et la fraternité qui nous unissent tous.

Rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles festivités, encore plus mémorables  
Vive la République, vive le 14 juillet !

### ↪ **Travaux d'isolation à l'école et à la restauration scolaire, pose de panneaux solaires.**



La Municipalité est heureuse de vous informer des travaux d'isolation récemment réalisés à l'école et à la restauration scolaire de notre commune ainsi que la pose de panneaux solaires sur le toit de l'école. En effet, ces améliorations ont été effectuées dans le cadre de notre engagement en faveur du développement durable et de la préservation de l'environnement. Grâce à ces

rénovations, notre commune franchit une étape importante vers une consommation énergétique responsable tout en offrant un cadre d'apprentissage confortable à nos enfants.

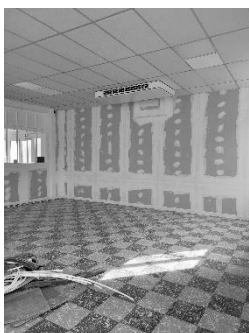
Depuis le 10 juillet, les travaux d'isolation ont couvert différents aspects de l'établissement scolaire et de la cantine. En effet, les plafonds, les ouvrants (fenêtres et portes) ainsi que la ventilation mécanique contrôlée (VMC) ont été soumis à une rénovation soignée afin d'optimiser leur efficacité énergétique et d'améliorer le confort des utilisateurs.

• L'isolation intérieure et extérieure est une étape cruciale pour maintenir la chaleur à l'intérieur des locaux en hiver et la fraîcheur en été. Des matériaux isolants de haute qualité ont été installés dans les plafonds de l'école et de la restauration scolaire, ce qui permettra de réduire considérablement les pertes d'énergie et, par conséquent, les coûts énergétiques associés.



• Les ouvrants, tels que les fenêtres et les portes, ont également été remplacés par des modèles plus performants sur le plan énergétique. Grâce à des vitrages isolants et des matériaux modernes, les déperditions thermiques seront limitées, permettant ainsi de conserver la température intérieure plus stable et de réduire l'usage du chauffage et de la climatisation.

• La VMC a été modernisée pour optimiser l'apport en air frais tout en favorisant une bonne circulation de l'air intérieur. Ce dispositif complète l'installation des capteurs de CO2. Une ventilation adéquate contribue à maintenir un environnement sain et confortable, essentiel pour le bien-être et la concentration des élèves et du personnel.



• A la cantine, les murs ont également été isolés avec soin pour renforcer l'efficacité énergétique globale du bâtiment. Une enveloppe thermique performante permet de limiter les échanges de chaleur avec l'extérieur, garantissant ainsi une température intérieure stable et agréable tout au long de l'année.

Un investissement durable pour l'avenir de notre commune :

**638 976€.**

Ces travaux représentent un investissement important pour notre commune, mais il s'agit d'un choix responsable et visionnaire. En réduisant notre consommation énergétique, nous agissons pour l'environnement tout en maîtrisant les coûts à long terme.

Concernant les subventions, voici les dotations obtenues :

- Par l'Etat (DETR+FOND VERT) = 143 770€
  - Par la Région = 14 909€
  - Par le Département = 274 029€
- } 432 708€
- Reste à charge à la commune : 206 268€

- Pour la pose des panneaux solaires, subvention à hauteur des 50% obtenue par le Département = 19 930€

Nous remercions tous les acteurs qui ont contribué à la réussite de ce projet, des entreprises de rénovation aux équipes municipales impliquées dans la planification et la coordination.

En somme, ce projet de panneaux solaires et ces travaux d'isolation à l'école et à la restauration scolaire sont une étape significative vers la construction d'un avenir plus durable pour notre commune. En offrant des locaux scolaires mieux isolés, nous contribuons à créer un environnement d'apprentissage plus confortable et propice à la réussite de nos élèves.

Soyons fiers de cette initiative qui nous permet de progresser vers une consommation énergétique plus responsable et de préserver notre patrimoine environnemental pour les générations futures.

### ↳ **Rénovation du Monument aux morts**

La Municipalité est fière de la rénovation de notre Monument aux Morts qui incarne le souvenir et le respect envers ceux qui ont sacrifié leur vie pour notre liberté. Cette initiative menée par nos soins avec le soutien de la Communauté de Communes, les Conseils départemental et régional, témoigne de notre engagement indéfectible envers notre histoire et notre avenir.



Le Monument aux Morts, situé rue Jean-Jaurès montrait des signes de dégradation et sa position géographique gênait la circulation lors des manifestations de mémoires ; il était nécessaire de procéder à des modifications.

L'inauguration aura lieu le mercredi 27 septembre à 15h00 rue Jean-Jaurès.

## Avis de la mairie

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local de l'Urbanisme (PLU) de la commune, la mairie ouvre une enquête publique qui aura lieu **du 25 septembre au 25 octobre 2023**, en mairie.

Les permanences suivantes seront assurées par un commissaire enquêteur qui pourra répondre à vos interrogations éventuelles :

**Lundi 25 septembre 2023 (14h-17h)**

**Mardi 3 octobre 2023 (9h-12h)**

**Samedi 14 octobre 2023 (9h-12h)**

**Vendredi 20 octobre 2023 (14h-17h)**

**Mardi 24 octobre 2023 (14h-17h)**

Pour information, vous pouvez consulter le dossier complet du PLU sur le site internet de la mairie : « ERRE infos »



Le PLU est un document d'urbanisme qui, à l'échelle du groupement de communes ou de la commune, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

## ↪ Reconnaissance de la Commune en état de catastrophe naturelle

La préfecture nous informe que par arrêté interministériel NOR: IOME2316198A du 22 juillet 2023 publié au Journal Officiel du 14 septembre 2023 dont vous trouverez copie ci-joint :

5 Arrêté du 22 juillet 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048067913>

la commune de Erre est reconnue en état de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols (cf JO du 22 juillet 2023) du 01/04/2022 au 30/09/2022.

Il est à signaler aux propriétaires sinistrés qu'ils disposent d'un délai de 30 à compter du lendemain de la publication de l'arrêté (week-end et jours fériés compris) pour se rapprocher de leur compagnie d'assurances afin de bénéficier du régime d'indemnisation.



↳ **Ne négligez pas le ramassage des sacs de tonte après le passage de la SIAVED.**

Les beaux jours sont là, ce qui amène également une tonte de pelouse régulière. La collecte des déchets passe toutes les semaines pour nous aider dans l'entretien de notre jardin. Cependant, il est nécessaire de ne pas négliger le ramassage des sacs de tonte après le passage de la collecte des déchets verts. Les sacs volent, traînent sur les trottoirs et peuvent gêner la circulation.

↳ **Peut-on brûler des déchets verts dans son jardin (feuilles, branches, ...) ?**



La Municipalité tient à vous informer d'une mesure importante en matière de préservation de l'environnement : **l'interdiction des feux domestiques**, instaurée par la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Cette loi vise à renforcer nos efforts pour réduire notre empreinte environnementale et promouvoir une gestion plus responsable de nos déchets.

Les « déchets verts » (éléments issus de la tonte de pelouse, taille de haies et d'arbustes, résidus d'élagage...), s'ils sont produits par des ménages, sont assimilés à des déchets ménagers selon l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement. Bien que ces feux puissent sembler anodins, ils contribuent en réalité à la pollution de l'air et à la détérioration de notre environnement. Les fumées émises lors de la combustion de déchets peuvent contenir des particules nocives et des substances toxiques qui nuisent à la qualité de l'air que nous respirons. De plus, ces feux peuvent également présenter des risques pour la sécurité des personnes et des biens, notamment en période de sécheresse.

La loi n° 2020-105 vise donc à décourager cette pratique en instaurant des amendes pour les contrevenants (une amende de **450 €**). Elle encourage également les citoyens à adopter des alternatives plus respectueuses de l'environnement pour la gestion de leurs déchets, telles que le compostage, le recyclage et la collecte sélective.

# Informations CCAS

## ↳ Après-midis récréatifs

Les après-midis du CCAS reprennent dès le mois de septembre.

Belotte, jeux de cartes et jeux de société : l'occasion de vous retrouver et de passer un moment convivial.



Ces après-midis se dérouleront dans la petite salle de la mairie à partir de 14 h.

Calendrier des prochaines séances :

|  |  |
|--|--|
| <b>Mardi 19 septembre</b><br><b>Mardi 10 octobre (semaine bleue)</b> | <b>Mardi 14 novembre</b><br><b>Mardi 12 décembre</b> |
|--|--|

De nouveaux jeux sont arrivés : venez les tester dans la bonne humeur !

---

## ↳ Semaine Bleue

Les animations de la Semaine Bleue se dérouleront **du lundi 9 au vendredi 13 octobre**.

Calendrier :

- **Lundi 9 octobre** : concours de pétanque → RDV salle des fêtes de Erre à 14h
- **Mardi 10 octobre** : concours de belotte et jeux de société avec le Comité des fêtes de Erre → RDV salle des fêtes à partir de 14h
- **Jeudi 12 octobre** : musique et chansons au rythme de l'accordéon de Patrice Mostacci → RDV salle des fêtes à partir de 14h30
- **Vendredi 13 octobre** : atelier cuisine avec l'association erroise Des Fraises pour le Renard → RDV salle des fêtes à 9h00

Pour de plus amples détails et pour toute précision, contactez le CCAS (coordonnées ci-dessous).

## ↳ Repas des aînés (dimanche 8 octobre 2023)

Un bulletin établi par le CCAS vous a été distribué récemment. Le coupon d'inscription au repas se trouvait dans ce bulletin.

Si vous ne l'avez pas reçu, veuillez contacter **très rapidement** la mairie (cordonnées ci-dessous) pour procéder à votre inscription.

---

## ↳ Colis de Noël

Les colis de Noël sont offerts aux habitants de Erre âgés de 65 ans et plus. Ils seront distribués avant les vacances scolaires.

La liste des bénéficiaires est établie à partir des listes électorales.

Si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales à Erre, vous devez **impérativement et rapidement** vous rapprocher du CCAS qui vous fournira la liste des pièces justificatives à fournir pour pouvoir bénéficier du colis de Noël.

Merci de votre compréhension.

---

Si vous êtes bénéficiaire du RSA Socle, personne en fin de droit ASSEDIC vous pouvez également, sous conditions, bénéficier du colis de Noël.

Pour cela, vous devez au préalable vous inscrire en Mairie et présenter un justificatif de votre situation ainsi que le dernier avis d'imposition **avant le 31 octobre** dernier délai.

Après examen et si acceptation de votre demande, le colis vous sera remis en mairie. La date sera fixée ultérieurement.

---

## Coordonnées du CCAS

☎ 03.27.86.61.05 (aux heures d'ouverture de la mairie)

✉ [mairieerreccas59171@gmail.com](mailto:mairieerreccas59171@gmail.com)

# OCTOBRE ROSE

Cette campagne nationale vise à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein. Elle a également pour but de récolter des fonds pour la recherche.

Le CCAS et la commune de Erre vous donne rendez-vous le **Samedi 14 octobre** pour diverses animations :

**Le matin** : A partir de 10h30, l'association A Erre Obic propose une séance de démonstration / découverte de zumba pour enfants et pour adultes.

Pour tous, de 3 à 73 ans (ou plus !), sportifs aguerris ou amateurs, hommes, femmes débutants ou pas .... Venez (re)découvrir cette discipline dans la bonne humeur.

Vous pourrez aussi profiter de la présence et des conseils de l'Espace Ressource Cancers – Plateforme Santé du Douaisis, acteur majeur de la sensibilisation au dépistage des cancers.

**Rendez-vous à 10h15 cour de l'école Suzanne Lanoy Erre.**



## L'après-midi :

Marche Rose organisée en partenariat avec la Communauté de Communes de Cœur d'Ostrevent et l'association fenainoise "Ensemble contre le Cancer".

Cette marche rose sera accompagnée d'une randonnée cycliste organisée par le Cyclo Club de Fenain.

**Rendez-vous à 13h45 cour de la mairie pour la marche et place de Erre pour le cyclisme pour un départ à 14h.**

Ces 2 balades partiront de Erre pour vous emmener sur la place de Fenain où vous pourrez visiter les stands dans le Village Santé.

L'association "Ensemble contre le Cancer" vous propose diverses animations (spectacle, yoga, danse ...) pour clore la journée.

Vous les retrouverez également dimanche 15 octobre.

Pour le détail de leurs animations, consultez leur page Facebook : [ensemblecontrecancer.fenain@gmail.com](mailto:ensemblecontrecancer.fenain@gmail.com)





# OCTOBRE ROSE

## ENSEMBLE CONTRE LE CANCER



**Venez nombreux participer  
aux journées de mobilisation  
et de sensibilisation  
de dépistage du cancer du sein**

Ecole Suzanne Lanoy  
à Erre

Salle de la Croix Rouge  
à Fenain

**RETROUVEZ TOUT LE PROGRAMME SUR NOTRE PAGE FACEBOOK**

**ENSEMBLE CONTRE LE CANCER**

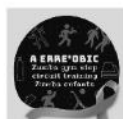
[ensemblecontrolecancer.fenain@gmail.com](mailto:ensemblecontrolecancer.fenain@gmail.com)



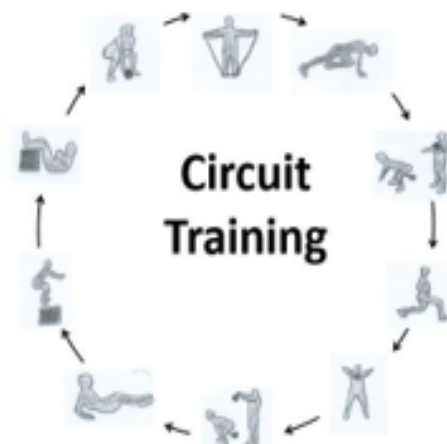
**Zumba, Randonnée pédestre, Randonnée cyclo,  
Spectacle théâtral, Défilé de mode, Débat,  
Chants, Flash mob, Musique, Yoga,  
Danse Country, Village santé**



Communauté de Communes  
d'Ostrevant



## A ERRE'OBIC



### Reprise des cours de circuit training

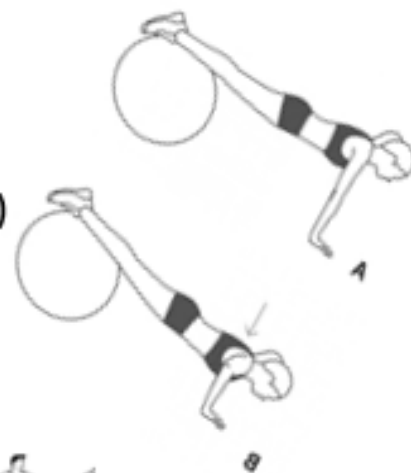
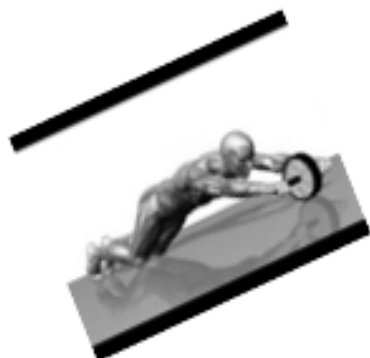
Dans le respect des gestes barrières

Le jeudi 14 septembre 2023

Et chaque jeudi

A 19h40

Salle des sports (cour de l'école)



5€ la séance

40€ la carte de 10 séances

100€ l'abonnement annuel assurance comprise

Pour plus de renseignement :

Page Facebook : A ERRE'OBIC

Téléphone : 06/29/80/46/77 ou 06/22/59/35/31.

# A ERRE'OBIC



Reprise des cours de gym d'entretien

Dans le respect des gestes barrières

Le mardi 12 septembre 2023

A 18h30

Les cours de gym ont lieu les

**mardis et jeudis**

Salle des sports (cour de l'école)



85€ errois

90€ extérieur

Assurance comprise

Pour plus de renseignement :

Page Facebook : A ERRE'OBIC

Téléphone : 06/29/80/46/77 ou 06/22/59/35/31.

# A ERRE'OBIC



Reprise des cours de step

Dans le respect des gestes barrières

Le mardi 12 septembre 2023

Et chaque mardi

De 19h40 à 20h40

Salle des sports (cour de l'école)



70€ errois

75€ extérieur

Assurance comprise

Pour plus de renseignement :

Page facebook : A ERRE'OBIC

Téléphone : 06/29/80/46/77 ou 06/22/59/35/31



# A ERRE'OBIC



## REPRISE DES COURS DE ZUMBA

*Avec le respect des gestes barrières et des consignes du gouvernement*

**LE LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023**

**Et chaque lundi**

**A 19H30**



**A LA SALLE DES FETES DE ERRE**

**RUE JULES GUESDE (DANS LA COUR DE LA MAIRIE)**

**5€ la séance**

**3€ pour les moins de 18ans**

**40€ la carte de 10 séances**

**100€ l'abonnement annuel (assurance comprise)**

**75€ moins de 18 ans**

**Pour plus de renseignement :**

**Page facebook : A ERRE'OBIC**

**Téléphone : 06/77/42/72/36**

**06/29/80/46/77**



**ipns**

# A Erre obic

## ZUMBA ENFANTS

*De 3ans à 11ans*



*1 COURS D'ESSAI GRATUIT*

**REPRISE**

**MARDI 12 SEPTEMBRE 2023**

**Et chaque mardi**

*(Hors vacances scolaires)*

DE 17H00 à 17H30 (3/5 ans)

De 17h30à18h15 (6/11 ans)

**50€ l'année**

**SALLE DES SPORTS**

*(Cour de l'école rue Jean Jaurès)*

*Pour plus d'informations*

*Page Facebook : A Erre obic*

*Tel : 06/77/42/72/36*

*06/29/80/46/77*



ipns.



Eklektik, club de danse  
tu aimes danser, tu rêves de  
monter sur scène, de porter des  
costumes, de faire partie d'un  
groupe genial!!  
rejoins nous dès 4 ans !

cours le vendredi  
18h-19h pour les 4/8ans

cours le samedi  
9h-10h pour les 9/13 ans

10h-11h pour les 14/18ans

11h-12h30 pour les adultes

**Eklektik**  
**club de danse ERRE**  
**depuis 2007**

sous réserve de modifications des horaires!

## LE JUDO, un sport pour tous



Ippon Club d'Erre accueille dans un cadre familial jeunes et moins jeunes avec les entraîneurs Béatrice et William, assistés de Martine. La saison 2022-2023 sera sans doute encore soumise au protocole Covid, transmis lors des inscriptions et consultable sur la page Facebook du club (gel hydroalcoolique sur les mains et les pieds).

Nous avons 4 sections : petits (à partir de 3 ans), moyens (~6-9 ans), grands (à partir de 9/10 ans) et adultes.

Les sections enfants suivent la croissance de l'enfant par l'éveil, le dépassement de soi, et des valeurs fondamentales telles que l'entraide, la politesse, le courage et le respect. La section adulte a comme recherche, la remise en forme, l'initiation au Judo (qui signifie *voie de la souplesse*) et aux techniques d'auto-défense.

Les cours se tiennent à la **salle des Sports**, entrée rue Jean Jaurès (grille arrière de l'école) selon les horaires :

**Le Lundi** - 17h45-18h30 pour les **Petits**  
- 18h30 -19h30 pour les **Moyens**  
- 18h30 -19h30 pour les **Adultes**

**Le Mercredi** - 17 h 45 - 18 h 30 pour les **Petits**  
- 18 h 30 - 19h30 pour les **Moyens**  
- 19h - 20h30 pour les **Grands**

**Le Vendredi** -19 h 45-21h15 pour les **Grands**.

Les inscriptions se feront sur place la première semaine de la rentrée en septembre dès le **mercredi 7 septembre** à partir de **18h** et ensuite aux heures de cours. Les cours débuteront dès le vendredi 9 septembre. Pour les documents, il faut un certificat médical avec la mention pratique du judo en entraînement et en compétition même pour les non-compétiteurs et 2 photographies. Il vous sera remis un dossier à compléter (certificats-type, fiche d'inscription). Les tarifs seront donnés sur place car la fédération n'a pas transmis ses tarifs au moment de la rédaction de ce bulletin.

Deux essais sont possibles, un avec chaque professeur par exemple. Pensez à prendre un jogging et une gourde ! Pour avoir des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

**Le Président** (et professeur) : William Lepke 06 75 70 48 90

**La Professeure** : Béatrice Lepke 06 59 57 99 10

et retrouvez- nous sur <https://www.facebook.com/Icejudo>

*A bientôt !*

## ↳ HARMONIE MUNICIPALE



**C'est la rentrée !**  
Les répétitions d'orchestre reprendront suit :

- **Vendredi 1 septembre de 18h30 à 20h00 à ERRE,**  
École de musique, rue Victor Hugo ;
- **Samedi 10 septembre de 18h à 19h30 à FENAIN,** école de musique.

Si vous souhaitez nous rejoindre nous vous accueillerons volontiers.



**A l'occasion des journées Inter-Asso, l'Harmonie Municipale vous invite à un BAL : le samedi 2 septembre à partir de 18h30**

**Le dimanche 3 septembre,** l'Harmonie Municipale emmènera le défilé Carnavalesque départ 15h00 cour de l'école et vous donne rendez-vous à 16h00 salle des fêtes pour le « **FORUM ASSOCIATIF : Trouve Ton Asso** ».

## ↳ ECOLE DE MUSIQUE

L'école de musique d'ERRE dépend de l'Association **Harmonie Municipale** de loi 1901. Elle a pour mission de promouvoir la pratique musicale sous toutes ses formes.

Elle se situe rue Victor Hugo.

La gestion administrative est assurée par le bureau de l'association, composé de 5 personnes. L'équipe pédagogique se compose de 7 professeurs diplômés et de la directrice.

**Les cours d'instruments sont individuels et personnalisés :**

- **Eveil musical à partir de 6 ans ;**
- **Formation musicale ;**
- **Batterie, Percussions, Flûte traversière, Clarinette, Trompette...**
- **Piano, Guitare, Chant, Djembé...**

En fin d'année, les élèves qui le souhaitent passent les **examens CMF**.



**Demande de Renseignements :**

**[latison@wanadoo.fr](mailto:latison@wanadoo.fr) ou <https://www.facebook.com/harmoniemunicipaleerre/>  
[Juliehtcr@outlook.fr](mailto:Juliehtcr@outlook.fr)**

**Les inscriptions se feront le vendredi 8 septembre de 18h30 à 19h30 et le samedi 9 septembre à l'école de musique de 13h30 à 15h00.**

Les cours reprendront la semaine du **25 septembre 2023** en fonction des emplois du temps respectifs.

Les dossiers d'inscriptions peuvent être demandés par mail : **[latison@wanadoo.fr](mailto:latison@wanadoo.fr)**

**Tarifs rentrée 2023** : les tarifs n'ont pas augmenté depuis septembre 2019.

Adhésion individuelle et familiale à l'école de musique : 30€

Renouvellement d'adhésion : 27€

Cours de formation musicale : 42 €

Instruments d'harmonie : 42 €

Batterie / chant / guitare ½ heure : 254€

Guitare + chant 1heure : 502 €

Piano : 274 €

**Les cours d'instruments sont individuels et personnalisés.**

**Durant l'année scolaire, les élèves seront sollicités pour participer à des auditions.**

Ils pourront, s'ils le souhaitent, être inscrits aux **examens CMF** qui se dérouleront le **samedi 29 juin**.

**Vous pouvez suivre note actualité sur notre page Facebook.**

**Samedi 28 octobre : Concert de « Soul de Lille »**




**Dimanche 19 novembre : Concert de la chorale « Henri Lobert d'Anzin »**

**Dates à définir : Messe de Sainte Cécile et remise des diplômes CMF 2023 aux élèves de l'école de musique. Assemblée Générale Ordinaire.**



# Vous avez des suggestions, des idées, des propositions ?

## Vous avez la parole

|   |  |          |  |
|---|--|----------|--|
| Nom :   |  | Prénom : |  |
|  |  | E-mail : |  |
| Adresse :   |  |          |  |
| Sujet abordé :  |  |          |  |
|   |  |          |  |
|   |  |          |  |
|   |  |          |  |
|   |  |          |  |
|   |  |          |  |
|   |  |          |  |
|   |  |          |  |
|   |  |          |  |
|   |  |          |  |
|   |  |          |  |
|   |  |          |  |
|   |  |          |  |
|   |  |          |  |
|   |  |          |  |
|   |  |          |  |
|   |  |          |  |
|   |  |          |  |
|   |  |          |  |
|   |  |          |  |
| Signature :   |  |          |  |

**Responsable de la publication** : Jean-François DALY, Maire.

**Comité de rédaction** : Virginie Rizzo

Bulletin imprimé en mairie (657 exemplaires)